

Modalités d'inscription

Les étapes pour s'inscrire :

1. Imprimez la "Fiche d'inscription", et le document "Prix et conditions", renseignez, datez et signez ces documents, puis renvoyez-les-nous par courrier postal, accompagnés de **2 chèques libelés à l'ordre de FER À MODELER** : 1 chèque d'acompte de 30 % qui sera encaissé pour garantir votre place, et votre participation + 1 chèque du solde correspondant à 70 % du coût du stage, qui sera encaissé une semaine avant le début de la formation.
2. Vous recevrez un reçu pour l'acompte versé et une confirmation d'inscription, ainsi que le contrat de formation. Celui-ci est à nous retourner signé par courrier postal. Une facture vous sera remise à la fin du stage.
3. Si le coût de votre stage est pris en charge par votre employeur ou Pôle Emploi, veuillez nous retourner un chèque de cautions correspondant aux coûts du stage (Hébergement, restauration, formation). **La prise en charge de votre stage est possible.** Vous pouvez en faire la demande auprès du responsable de la formation de votre entreprise (et/ou nous demander conseil). Afin de vous placer dans un stage adapté à votre profil, préparer les exercices et le matériel en conséquence, nous vous demandons de bien vouloir consacrer quelques instants à renseigner la fiche d'inscription ci-dessous. Vos réponses nous sont utiles pour le bon déroulement des stages. Les renseignements personnels demandés (poids, taille, âge, problèmes de santé, parcours professionnel...), sont à usage strictement interne, donc confidentiels. Ils sont nécessaires pour adapter les postes de travail et les programmes des stages.

Merci d'avance, L'équipe de Fer à modeler

Fiche d'inscription

Intitulé du module choisi :		Nombre d'heures :
Dates du :	Au :	
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Tél :	Mobile :	
Email :	Site internet :	
Situation professionnelle actuelle :		

Je souhaite être en liste d'attente si le stage est complet à ce jour : Oui Non

Quel est votre parcours professionnel et votre métier actuel (niveau d'études et diplôme(s) obtenu(s)) ?

Quelles sont vos motivations pour faire un stage de forge d'art (projet professionnel/personnel) ?

Quelles sont vos attentes ou inquiétudes par rapport à cette formation ?

Avez-vous des problèmes de santé (allergies, maladies chroniques, handicaps) ?

Suivez-vous un régime alimentaire particulier ? Non Oui, lequel ?

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ Poids : Taille : Gaucher(e) Droitier(e) Lunettes de vue

J'accepte de communiquer mon adresse à d'autres stagiaires pour un éventuel covoiturage : Oui Non

Si oui quel véhicule avez-vous ? Nbre de Passagers, Bagages, Vélos acceptés : _ P + _ B + _ V

Modalités de financement

Autofinancement Prise en charge par un fonds de formation (OPCA) Prise en charge par l'employeur Autre La facture doit être établie au nom d'une entreprise ou de votre organisme financeur? Oui Non

Je certifie avoir une assurance responsabilité civile et n'engage aucunement la responsabilité du Centre de Formation " FER A MODELER » en cas d'accident causé à autrui.

Formule choisie > Merci de cocher les cases correspondant au stage retenu

En autofinancement :

Stage de forge 40h du lundi au vendredi

Stage de forge 40h du lundi au vendredi + 5 nuits en gîte (4 pers./chambre maxi.)

Stage devenir artisan forgeron : nombre d'heure ? Précisez :

En gîte - Précisez le nombre de nuits et la/les date(s) souhaitée(s) :

Avec prise en charge par votre employeur, fonds de formation professionnelle, etc :

Stage de forge 40h du lundi au vendredi

Stage de forge 40h du lundi au vendredi + 5 nuits en gîte (4 pers./chambre maxi.)

Stage devenir artisan forgeron : nombre d'heure ? Précisez :

En gîte - Précisez le nombre de nuits et la/les date(s) souhaitée(s) :

Fait à :

Nom/ Prénom :

Le :

Signature :

Prix et conditions > Merci de signer en bas de chaque page et joindre ces documents à votre dossier d'inscription.

CONDITIONS GENERALES ET CONDITIONS DE DEROULEMENT DES STAGES

Article 1 : Généralités

La signature du formulaire d'inscription implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

Article 2 : Contenu du stage

2.1 Le contenu du stage est décrit dans les fiches de présentation des différents modules présentés sur le site Internet : www.ecoledeforge.fr

2.2 Lors du déroulement du stage, certaines activités / programme proposées pourront être adaptées ou modifiées en fonction du déroulement du stage, des conditions physiques des stagiaires, de leur assiduité, leur aptitudes physiques et intellectuelles. Le maître de stage tentera au mieux de proposer des prestations équivalentes. En toute hypothèse, FER À MODELER ne pourra être tenu comme responsable de ces modifications et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire.

2.3 Pour chaque semaine de stage, Fer à Modeler vous offre 1 semaine d'exercice (limité à 4 semaines d'exercice maximum)

Article 3 : Équipement du poste de travail individuel

Chaque poste de travail est équipé d'une enclume de 75 kg, d'un marteau (1 kg ou 1,2 kg), de sept tenailles, poinçons et burins divers et de tous les outils nécessaires à la réalisation des exercices enseignés.

Article 4 : Réservations - Dates

Les réservations sont prises en compte selon leur ordre de réception. FER À MODELER mettra tout en oeuvre pour respecter les dates de stage souhaitées par le participant. FER À MODELER confirmera la réalisation du stage dès réception des 2 chèques (cf. article 6.2) et des documents d'inscriptions. FER À MODELER se réserve le droit d'annuler le stage pour différents motifs relatifs au fonctionnement du centre de formation ; maladie, problèmes personnels de l'équipe des enseignants et administrateurs, et toute autre raison sans avoir à se justifier de toute annulation du stage jusqu'à la veille de celui la sans être tenu pour responsable de tout frais annexe lié aux déplacements et réservations et frais divers occasionné par cet imprévu aux stagiaires.

Article 5 : Taille du groupe

5.1 Les stages sont organisés compte tenu d'un nombre minimum de 6 participants. Si ce nombre n'est pas atteint 15 jours avant la date prévue pour le stage, il est expressément convenu que FER À MODELER ne sera pas tenu de maintenir le stage. Les sommes déjà versées seront restituées au participant ou reportées sur une autre date

5.2 Si le nombre d'inscriptions était trop élevé pour un stage (au delà de 9 stagiaires), FER À MODELER proposera de nouvelles dates de stage. En cas de refus des nouvelles dates proposées, les sommes déjà versées seront intégralement restituées.

Article 6 : Prix et modalités de paiement

6.1 Nos Tarifs : Le montant du stage inclut l'enseignement et les fournitures (barres de fer et charbon) prévues par le formateur pour chaque exercices, dans le cadre d'un usage normal et raisonnable des combustibles et fournitures. Si l'élève ne respecte pas les consignes d'utilisation raisonnables, il sera soit dans l'impossibilité de poursuivre l'exercice / le stage, soit il lui sera facturé 30 € de frais pour chaque jour de stage. Le stagiaire doit apporter avec lui des chaussures de sécurité, des gants en cuir, et des lunettes de protection (et éventuellement des protections auditives). Un tablier de cuir sera prêté au stagiaire durant sa formation. Le stagiaire ne pourra commencer, ni continuer sa formation sans ces équipements de sécurité. À TOUT MOMENT LE FORMATEUR PEUT ÊTRE AMMENÉ À EXCLURE IMMÉDIATEMENT L'ÉLÈVE DU COURS/STAGE, S'IL CONSTATE UN MANQUEMENT RÉPÉTÉ AUX RÈGLES DE SÉCURITÉ.

6.2 Autofinancement : Pour valider son inscription, le stagiaire doit envoyer 2 chèques : 1 chèque d'acompte correspondant à 30% du prix du stage, encaissé dès réception + 1 chèque correspondant au solde, soit 70 % du montant du stage qui sera encaissé le 1er jour du stage.

6.3 Formation professionnelle : toute participation réalisée dans un cadre professionnel donnera lieu à un devis spécifique. Un chèque personnel de caution de 100% du prix du stage est exigé à l'inscription.

Article 7 : Conditions d'annulation

7.1 FER A MODELER engageant dès le démarrage de la formation la totalité des frais de formation, l'absence au stage totale ou partielle du fait du stagiaire ne pourra donner lieu à une révision du coût et lui sera facturé dans son intégralité, déduction faite des prises en charges éventuelles dont il a pu bénéficier.

7.2 Annulation par FER À MODELER : FER À MODELER pourrait être amené à annuler le stage en cas d'impossibilité physique ou matérielle pour le maître de stage d'assurer la formation prévue. Dans cette hypothèse, FER À MODELER remboursera aux stagiaires les sommes versées ou proposera d'autres dates de stage, à l'exclusion de toute indemnité.

7.3 Annulation par le stagiaire : En retournant son bulletin d'inscription et les chèques de paiement par courrier, le participant s'engage de manière définitive. La réalisation des stages est soumise à une condition d'effectif minimum (Art. 5). FER À MODELER ne peut par conséquent accepter des annulations sans conserver de dédommagement. Ainsi, lorsque l'annulation est due au seul fait du stagiaire, quelle qu'en soit la cause, FER À MODELER conservera à titre de dédit 120 € par personne et par jour de stage si l'annulation intervient entre 60 et 30 jours avant le début du stage. Si l'annulation intervient à moins de 30 jours de la date du début du stage, la totalité de la somme est due. Il ne sera dû aucun remboursement si le stagiaire décide d'écourter le stage.

7.4 Report par le stagiaire : Si le stagiaire souhaite reporter son stage à une autre date, il est possible de le faire sans aucune pénalité jusqu'à 45 jours avant la date du stage.

Article 8 : Responsabilités

8.1 Responsabilité du stagiaire : En retournant son bulletin d'inscription, le stagiaire reconnaît n'être atteint d'aucune maladie ou allergie rendant incompatible le bon déroulement du stage avec son état de santé. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité, et notamment à porter les accessoires nécessaires au stage (port de lunettes de protection, tablier, bouchons d'oreille, gants) ainsi que les conseils d'utilisation des produits, outils et outillages qui lui seront donnés par le maître de stage. Chaque stagiaire devra s'assurer qu'il est bien assuré à titre personnel pour le stage.

8.2 Responsabilité de FER À MODELER : FER À MODELER déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages corporels, matériels, immatériels directement consécutifs à des dommages matériels et corporels garantis, causés à autrui et résultant d'un accident survenu du fait d'activités exercées par l'assuré (le stagiaire) et se déroulant au cours des stages.

8.3 Responsabilité civile : Durant la formation, le stagiaire est couvert pour les dommages causés aux tiers durant les activités relatives à la formation par le contrat n° AH558837 aux Assurances GENERALI – Agence Henry RENUCCI à ALÈS.

Article 9 : Droit à l'image

Le stagiaire autorise FER À MODELER à utiliser les photographies, vidéos et enregistrements sonores pris lors du stage pour la promotion de l'école de forge (articles, émissions de radio, émissions télévisées, site internet).

Article 10 : Règlement intérieur, horaires, assiduité, ponctualité

10.1 Les cours et séances de travail se déroulent en général entre 8h30/12h30 et 14h/17h30, mais chaque stage a son horaire propre qui est rappelé avant le démarrage. La présence à toutes les séances et le respect des horaires sont obligatoires. En cas de maladie ou d'absence imprévue, le stagiaire en avertira immédiatement le centre de formation et fournira le certificat correspondant.

10.2 Aucun changement du programme du stage n'est autorisé sans l'accord du maître de stage. Toute initiative personnelle de faire des exercices non prévus et/ou l'utilisation d'outils non prévus/inadaptés peut entraîner l'exclusion du stagiaire de la formation.

10.3 Tout manquement aux règles de sécurité (gants, tablier, lunettes, tranches laissées dans l'enclume pendant le travail, etc...) pendant les cours pourra entraîner l'exclusion immédiate du stagiaire, sans la possibilité de recours ou de remboursement du coût du stage.

10.4 Les attitudes et les comportements incompatibles avec la vie de groupe ou les intérêts pédagogiques peuvent entraîner l'exclusion du stagiaire sans aucun dédommagement financier. Les règles coutumières de savoir vivre, d'ordre et de propreté s'appliquent à l'école, mais également vis à vis de l'environnement.

10.5 Il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux pédagogiques. Il est formellement interdit de consommer des boissons alcoolisées pendant les cours et/ou pendant la pause déjeuner. Le manquement à ces règles peut entraîner l'exclusion immédiate du stagiaire de la formation.

Article 11 : Différends éventuels

Si une contestation ou un éventuel différend concernant cette formation ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'ALÈS sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :

Nom/ Prénom :

Le :

Signature :